Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 11 (1903)
Heft: 3

Quellentext: Guerre et service militaire 1550-1600
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

L'emplacement n'était pourtant pas intact : une tranchée faite le printemps dernier, pour la pose d'une conduite d'eau, le traversait de l'est à l'ouest ; c'est même ce travail qui a donné l'éveil.

J. Mellet.

GUERRE ET SERVICE MILITAIRE

1550-1600

Extraits des manuaux de l'ancienne commune de Villette par H. Voruz.

(Suite.)

Manual 1 B 2. — Juing 1556. Le gouverneur me doyt pour despens faict par egrege richard et forel quand il furent ver mr le ballif avec les 4 perroysses pour lui proposer notre povretes causant lelections de lat guerres a lausanne 6 solz Et pour mon soupe 6 s. 5 d.

La dimanche 7 nov 1557. Conseil et riere conseil. Premierement a este regarder et proposes touchant le mandement qui mr le mayor asseroyt (assure) ou son lieutenant avoir ressu touchant les 50 hommes eslieu pour aller en guerres avec les 25 premier eslieuz pour en avoir le billiet a este surset tirer lopignion des s^rs^ qui lon ne lui deuz donner ledit billiet que premierement il ne monstrat ledit mandement et en donner le double et se set ne veul faire qui lon dehusses aller ver mr le ballif et lui proposer comen a tous propos il nous reffuse le double des mandements et ne savons comen surset nous conduyre et prinsipalement en effet de guerres et autres. Lesdits s^rs^ ont pour set faire et proposes eslieu n. p. malliardoz, h frs forestey ausy a este conclu qui si mr le ballif ne veulx permettre den avoir le double qui lon dehusse aller a berne devant lescellences de nouz princes et s^rs^.

Le jeudi devan dernier de decembre 1557. Conseil et riere conseil assembles pour trouver dargens pour la reste du poyement tant des arnoys qui piques a este regarder qui seroit bon denpronter 16 escus qui montoyt ladite reste qui ausy pour les despens de lenbesadeur set qui pre lederrey set offert le prester ung moys et le comong lui singne ung escus et puis a este tirer lopignion pour aultant qui falloit porter ledit argens a berne au lendemain a este conclu tout de voix comune qui le gouverneur doyges les deffalans

aller gager au lendemain ou au plus brief qui porras sans marcy et ausy qui lescus singnes a pre lederrey qui yceux le doygent porter sans marcy.

Le 11 febvrier 1558. Item plus a este conclu que touchant les eslieuz pour aller en guerres et ausy pour faire lat tallie pour lat suyte de lat guerres conclu que les eslieuz soyent ausy bien taxes que les autres toutefois qui a lat 1re sorties les eslieuz soyent franc et ne doygent riens poyer jusques a set qui sorte une autres eslections qui alors qui une autres sorties soyt ferat qui des incontinant estant sortie les autres apres les premier qui les premier doyvent poyes set qui seront taxes coment les autres qui iront.

Le vendredy 27 may 1558. (Le mayor refuse de donner le serment aux gardes de Villette et déverse sur les ambassadeurs de cette paroisse toute sa bile). Ains a parler de beaucop daffaire et prinsipalement de lelections de lat guerres qui messieurs du conseil avoent faict ausy de la visitations qui fust faicte par egrege ant. richard et h frs forestey pour voir sy les eslieu pour aller en guerres sy lestoen en bon equipages au contenu du mandement set qui ledit sr mayor disoyt qui a nous napertenoyt de set faire ains a lui et qui nous venoen a lui osurpes son offices et pour set ne volloit sela ainsin laisser sinon qui les srs du conseil lui fisent une lettre testimoniales coment nous avions set faict par ignioranges pour le temps a venir et sela fesant qui donnerat le serement aux gardes set qui lesdits srs ont surset tirer loppignion set qui de comune vois on tout dyt qui de lettre lon ne lui en ferat point ains lui prier encoures de rechief de donner le serement aux gardes.

Manual 1 B 3. — Lundy 15 apvril 1560. Sus la declaration faicte par le ballif aux envoyes de la paroisse assavoir ant. richard h sat. parisod et glaude forel causant la giette et taille faicte de la guerre combien quils ny allissent pour ce effect ains pour le mandement obtenuz par Iq lyn leur fust donner dentendre par ledit sr ballif que icelluy volloit avoir en ses mains ladite giette Surquoy a este resolluz que cella doibge estre communiquer aux aultres paroisses affyn que sur ce par ensemble lon en aye advis.

(NB. Ce Iq lyn venait d'être dispensé du paiement de la taille de guerre par le bailli ; aussitôt, saturnin davel formule une demande pareille. Le conseil de Villette tout ému obtint le retrait de ces dispenses et Iq lyn, devenu un objet d'animadversion, paya chèrement son audace).

Le vendredy 24 mai. Resolluz que pour aultant que la comune ast soubtenuz plussieurs coustanges en allant querre les arnetz et

lances a berne que tous ceulx a qui lon en delivrer doibgent poier ung bon teston.

Le 16 apvril 1563. Les gouverneurs des villages viendront vendredy prochain apporter leurs billietz de la giette de la guerre.

PETITE CHRONIQUE ET BIBLIOGRAPHIE

*** Dans sa dernière séance de l'année 1902, la **Société d'histoire et d'archéologie de Genève** a entendu M. Eug. de Budé lui présenter, à l'aide de documents inédits, le récit de l'*arrestation du duc de Bassano au château d'Allaman en 1815*. Après la chute de son maître, Maret, duc de Bassano, avait été obligé de quitter la France pour se réfugier en Suisse. Il ne tarda pas, du reste, à devenir la victime de la chasse, organisée sur tout le territoire suisse, contre les adhérents de Napoléon, car, le 4 août au soir, un lieutenant, venu de Berne, à la tête d'une compagnie de carabiniers, procédait à son arrestation et à celle de sa femme au château d'Allaman, où ils avaient accepté l'hospitalité du comte de Sellon. Cette arrestation, hautement réprouvée par les autorités vaudoises, fut le prélude de nombreuses vexations, qui ne finirent qu'avec le séjour du duc en Suisse. Les autorités bernoises, fort ennuyées de la présence d'un hôte aussi compromettant, lui firent exécuter de nombreuses marches et contre-marches sur les routes postales de la Suisse, jusqu'au jour où il se retira en Autriche. Il n'y a donc pas lieu de trop s'étonner si la duchesse, donnant libre cours à sa mauvaise humeur, écrivit, peu après, de Gratz, où elle s'était retirée avec sa famille, que les « autorités bernoises étaient des bêtes plus féroces que les ours qui habitaient leurs fossés. »

A la même séance, M. Victor van Berchem a présenté le recueil de documents encore inachevé que la Société publie à l'occasion du troisième centenaire de l'Escalade. Les documents en question ont été réunis dans les archives de Turin, de Rome, de Milan, de Simancas (en Espagne), de Paris et de Londres par les soins du regretté Emile Dunant et de MM. Charles Borgeaud, Decrue Schiff et Mottaz. Ils contribueront à mettre en lumière le côté international de cet épisode de l'histoire genevoise, et ils assigneront à chacune des puissances intéressées à l'Escalade la part de responsabilité qui lui incombe dans la préparation du coup de main du duc de Savoie.